contenu du message

de "Mairie LEUDEVILLE" <mairie@leudeville.fr>

"'Jean-Pierre Lecomte" < jpierre.lecomte@wanadoo.fr>

date 20/06/19 09:35

objet TR: Avis CDPENAF du Vendredi 17 Mai 2019 - Leudeville

pièce(s) jointe(s) 2 fichier(s) 0 CR cdpena...pdf (155.72 kg) , 2 CR cdpena...pdf (83.50 kg)

Bonjour Mr le Maire,

Voici le compte rendu et l'avis sur le PLU de la CDPENAF.

J'ai sorti le compte rendu et l'avis et mis dans la pochette rouge pour le commissaire enquêteur et un double pour moi.

Bonne journée et bonnes vacances.

Sylvie

----Message d'origine-----

De: SCHLOSSER Arnaud (Chargé de mission) - DDT 91/SEA

[mailto:arnaud.schlosser@essonne.gouv.fr]

Envoyé: jeudi 20 juin 2019 09:21

À: mairie@leudeville.fr

Cc: GIRAUD Florian (Chef de service) - DDT 91/SEA <florian.giraud@essonne.gouv.fr>

Objet: Avis CDPENAF du Vendredi 17 Mai 2019 - Leudeville

Bonjour,

Suite au passage de votre PLU en CDPENAF 91 du 17 mai 2019, veuillez trouver ci-joint l'avis concernant votre projet.

Cordialement.

Arnaud SCHLOSSER

01.60.76.33.63

Chargé d'études en préservation du foncier - CDPENAF Direction Départementale des Territoires de l'Essonne



PRÉFET DE L'ESSONNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE Pôle du foncier agricole

Affaire suivie par : Florien Giraud Tél.: 01.60.76.33.64 mne.gouv.fi

Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels **Agricoles et Forestiers**

Séance du 17 mai 2019

Avis sur le PLU de la commune de Leudeville

La commune de Leudeville présente devant la CDPENAF, pour avis, le projet de PLU arrêté par délibération du conseil municipal, le 25 février 2019.

Après délibération, la CDPENAF émet les avis suivants ;

1) Avis sur le PLU au regard de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers (L.153-16 du code de l'urbanisme)

La CDPENAF émet un avis favorable, sur le projet de PLU présenté, avec les observations suivantes :

La commission souhaite que soit affichée, sur le plan de zonage, la surface des emplacements réservés identifiés, en particulier, ceux qui consomment des espaces agricoles.

La commission relève le sous-secteur Ab sur l'espace agricole du territoire communal, afin d'identifier le projet agricole qui se développe sur l'ex base aérienne 217. La commission rappelle qu'un règlement de zone agricole ne doit pas encadrer les productions agricoles et suggère de conserver, si la commune le souhaite, un sous-secteur spécifique, tout en reprenant le même règlement de zone A.

La commission remarque que les bâtiments de l'ancienne station expérimentale de l'INRA ne sont pas tous identifiés. La commission conseille également d'identifier les bâtiments susceptibles de changer de destination, notamment si un projet est amené à se développer.

La commission recommande de restreindre les possibilités de constructions d'habitation en zone A si l'activité agricole nécessite une présence sur place et d'interdire les possibilités de constructions d'habitation en zone N.

2) Avis sur le règlement encadrant les possibilités d'extension et d'annexe des habitations en zones A et N, hors Secteurs de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées

(L.151-12 du code de l'urbanisme)

L'avis est favorable.

3) Avis sur les Secteurs de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (L.151-13 du code de l'urbanisme)

Sans objet.

4) Avis sur les bâtiments repérés au PLU comme pouvant changer de destination (L.151-11 du code de l'urbanisme)

Sans objet.

Il est rappelé que la CDPENAF devra être saisie pour avis conforme lors de l'instruction de l'autorisation d'urbanisme qui matérialisera le changement de destination. Celui-ci ne devra pas compromettre l'activité agricole ni la qualité paysagère du site, conformément à l'article L.151-11 du code de l'urbanisme.

À Évry, le 19 JUIN 2019 Le président de la CDPENAF,

Pierre-François Clerc



PRÉFET DE L'ESSONNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE

Affaire suivie par : Florian Giraud Tél. : 01.60.76.33.64 Mél : ddt-sea@essonne.gouv.fr

Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers

Compte rendu de la séance du 17 mai 2019

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de l'Essonne, convoquée le 6 mai 2019, s'est réunie le 17 mai 2019, à Évry (91), sous la présidence de M. Clerc, adjoint au directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant Monsieur le Préfet.

1) Membres de la commission

1.1 Membres présents:

- M. Pierre-François CLERC, adjoint au directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant le Préfet de l'Essonne;
- Mme Danielle ALBERT, représentant l'Union des syndicats des propriétaires forestiers d'Île-de-France;
- M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, représentant les établissements publics de coopération intercommunale;
- Mme Pauline CARRAÏ, représentant l'association « NaturEssonne » ;
- M. Guy CROSNIER, président délégué en charge de la ruralité et du monde agricole représentant le Conseil Départemental de l'Essonne;
- M. Jean-Luc CURAT, adjoint au maire de Saclay, représentant les maires ;
- M. Florian GIRAUD, représentant la direction départementale des territoires ;
- M. François MARAIS, représentant le président des Jeunes agriculteurs ;
- M. Pierre MARCILLE, représentant la chambre d'agriculture de région Île-de-France ;
- M. Pascal MARTIN, représentant l'agence de l'Office National des Forêts interdépartementale Île-de-France Ouest (voix consultative);
- M. Denis MAZODIER, représentant l'association « Essonne Nature Environnement »;
- M. Philippe MORCHOISNE, représentant la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles d'Île-de-France Ouest;
- Mme Julie OZENNE, représentant le réseau AMAP Île-de-France.

1.2 Pouvoirs

- M. Philippe MORCHOISNE, représentant la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles d'Île-de-France Ouest dispose des pouvoirs de :
 - M. Guy CROSNIER, président délégué en charge de la ruralité et du monde agricole représentant le Conseil Départemental de l'Essonne, M. François MARAIS, représentant le président des Jeunes agriculteurs et M. Pierre MARCILLE, représentant la chambre d'agriculture de région Île-de-France pour l'examen des PLU de Bièvres et de Corbeil-Essonnes.
- M. Pierre-François CLERC, adjoint au directeur départemental des territoires de l'Essonne dispose d'un pouvoir de M. Jean-Luc CURAT, adjoint au maire de Saclay, représentant les maires, pour l'examen des PLU de Bièvres et de Corbeil-Essonnes.

1.3 Membres absents et/ou excusés :

- M. Christian SCHOETTL, maire de Janvry, représentant les maires ;
- M. Patrick OLLIER, président du Conseil de la Métropole du Grand Paris ;
- M. Fabien PIGEON, représentant du Collège des propriétaires agricoles désigné par la chambre d'agriculture de région Île-de-France;
- M. Didier HARDOUIN, représentant l'union des syndicats Coordination Rurale d'Île-de-France;

- Mme Élodie BOUSSAINGAULT-PEIGNE, représentant la chambre départementale des Notaires de l'Essonne;
- M. Thierry LANOE, représentant la Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île-de-France;
- Mme Gaëlle LACAZE, représentant le président de la SAFER (voix consultative);
- M. Olivier RUSSEIL, représentant l'INAO;
- Mme Charlotte BOUCHAUD, représentant l'agence de l'Office National des Forêts interdépartementale Île-de-France Est (voix consultative);
- M. Yves HINCELIN, représentant la Chambre des Experts Fonciers de Paris-Île-de-France (voix consultative);
- M. Thierry SIROU, représentant de la Fédération Régionale des Coopératives Île-de-France (voix consultative);
- Mme Madeleine HERVE, représentante de l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France.

2) Invités à titre d'experts

- Mme Aline GUEGUAN, représentante de la Chambre d'agriculture de région Île-de-France ;
- Mme Céline PLAT, de la direction départementale des territoires de l'Essonne lors de la présentation du PLU de Bièvres;
- Mme Mathilde LAPERNA, de la direction départementale des territoires de l'Essonne lors de la présentation du PLU de Corbeil-Essonnes;
- M. Bastien DOUMAS, de la direction départementale des territoires de l'Essonne lors de la présentation du PLU de Champlan;
- Mme Chloé HARDOUIN, de la direction départementale des territoires de l'Essonne lors de la présentation des PLU d'Étampes et de Leudeville ;
- Mme Corinne KUKIELCZYNSKI, de la direction départementale des territoires de l'Essonne lors de la présentation du PLU de Leudeville;
- Mme Anne-Laure CARAT, de la direction départementale des territoires de l'Essonne lors de la présentation du PLU d'Étampes.

3) Quorum et ordre du jour

- M. Pierre-François CLERC constate que le quorum du nombre de votants est atteint et ouvre la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers. L'ordre du jour est :
 - a) Compte rendu et fonctionnement de la commission : le compte rendu de la commission du 12 avril 2019 est validé à l'unanimité ;
 - b) Les membres de la commission prennent acte du courrier du Président du Conseil départemental pour la prise en compte des remarques pour le carrefour de la RN 20 et de la route de chasse ;
 - c) Examen du PLU d'Étampes;
 - d) Examen du PLU de Leudeville;
 - e) Examen du PLU de Champlan;
 - f) Examen du PLU de Bièvres;
 - g) Examen du PLU de Corbeil-Essonnes.

4) Ont présenté leur projet devant la commission :

- PLU d'Étampes : Damien Greffin, adjoint au maire et Stéphanie Risbec, des services,
- PLU de Leudeville: M. Lecomte, maire et Mme Lumina, des services,
- PLU de Champlan : M. Christian Leclerc, maire et M. Jérôme Cotigny, responsable du service urbanisme,
- PLU de Bièvres: M. Alain Savary, adjoint au maire en charge de l'urbanisme et du logement,
 M. Guillaume Allain, chargé du développement territorial et M. Aurélien Michaud, bureau d'étude TEL,
- PLU de Corbeil-Essonnes: M. Jean-François Bayle, adjoint au maire, Mme Catherine Vierne, directrice de l'aménagement urbain, Mme Anne Stella Atchapa, adjointe au directeur et M. Serge Mendes, bureau d'étude espace ville.

À Évry, le **§ 5** JUIN 2019 Le présiden de la COPENAF,

Pierre-Françoi CLERC

Ce document est publié sur le site des services de l'État en Essonne :

http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Agriculture/Foncier-Consommation-d-espace-agricoleforestier-ou-naturel/CDPENAF-de-l-Essonne